

HONORAIRES TTC* - PRESTATIONS PROPOSEES

TRANSACTION - HONORAIRES à la charge du VENDEUR

Dans le cadre d'un mandat simple de vente :

Prix de vente de 0 à 20 000 €	forfait 3 900 €
Prix de vente de 50 000€ à 200 000 €	forfait 10 500 €
Prix de vente > à 200 000 €	6% du Prix de vente

Dans le cadre d'un mandat exclusif de vente :

Prix de vente de 0 à 50 000 €	forfait 3 500 €
Prix de vente de 50 000€ à 200 000 €	forfait 10 000 €
Prix de vente > à 200 000 €	5% du Prix de vente
Un montant forfaitaire peut-être défini en accord avec les parties (non négociable en cas de réalisation de la vente).	

<u>Dans le cadre d'un mandat de recherche</u>	6% du Prix de vente avec un minimum
forfaitaire de 13 000 € à la charge de l'acquéreur	

TERRAINS

Evaluation, montage du dossier, négociation.....	10% du prix de vente
<u>ESTIMATION D'UN BIEN</u>	130 €

LOCATION / GESTION

LOCATION –GARAGE-PARKING

Montage du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée.....	210 €
A la charge du preneur	

LOCATION NON-MEUBLEE OU MEUBLEE

Constitution du dossier, visite du preneur, rédaction du bail,	13% du loyer annuel Hors Charges,
à partager entre le locataire et le bailleur (art 5-i de la loi du 06/07/1989) **	

<u>ETAT DES LIEUX</u> (partagé entre le bailleur et le locataire le jour de sa réalisation)***.....	200 €
--	-------

<u>GESTION LOCATIVE</u>	8% sur quittancement
--------------------------------------	----------------------

GARANTIE DES LOYERS

Garantie des loyers impayés et des détériorations immobilières.....	2,5% sur quittancement
---	------------------------

BAUX COMMERCIAUX

Montage du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée.....	15% sur loyer annuel Hors
Charges à la charge du preneur	

FORFAITS LOCATIFS

<u>REDACTION DE BAIL ACCESSOIRE</u>	210 €
<u>ETABLISSEMENT INVENTAIRE EN MEUBLE</u>	50 €
<u>VACATION HORAIRE****</u>	55 €
<u>FORFAIT DEPLACEMENT</u>	35 €
<u>AIDE DECLARATION REVENUS FONCIERS</u>	110 €
(Hors état préparatoire)	
<u>DIAGNOSTIC PPRNT</u>	40 €
<u>FRAIS ANNUELS SUIVI DOSSIER PNO</u>	15 €

** Selon la loi ALUR n°2014-366 du 24 Mars 2014, et selon le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014, ces honoraires sont plafonnés, et pour les logements situés en zone tendue, ils ne peuvent pas dépasser 10€ TTC par m².

*** Ces honoraires sont également plafonnés, quelle que soit la situation géographique du bien, à 3€ TTC par m².

****notamment pour présence aux Assemblées Générales, Réception chantier Gros Travaux, assistance Expertise technique ou judiciaire.

NOS TARIFS SONT SUSCEPTIBLES D'EVOLUER EN FONCTION DE TOUT NOUVEAU DECRET OU NOUVELLE LOI A PARAITRE